



05.57.24.24.27  
mairie.espiet@gmail.com  
www.espiet.fr



## Fête locale

La fête locale aura lieu les **27, 28 et 29** juin. Au programme :  
Ouverture de la fête avec les majorettes  
**Fluo Dance**

### Vendredi soir

Marché nocturne  
Repas sur place  
Fête foraine  
DJ Santa music

### Samedi soir

Initiation majorette  
Fête Foraine  
Animations sportives  
DJ Santa music  
Diffusion Rugby du  
match finale Top 14  
Repas sur place  
Bandas les ZIMBOUMS  
Feu d'artifice

### Dimanche soir

Vide Grenier  
Fête Foraine  
Balade à poneys  
Majorettes  
Repas sur place



➤ Pour tous renseignements

M. Laurent Éric au 06 85 40 90 24  
M. Groussard Olivier au 06 67 33 36 13

WWW.ESPIET.FR

## INFORMATION



**ENTRETIEN D'UN TERRAIN NON BATI SITUÉ DANS UNE ZONE D'HABITATION OU A UNE DISTANCE MAXIMUM DE 50 METRES DES HABITATIONS, DEPENDANCES, CHANTIERS,**

### ATELIERS OU USINE SUR LA COMMUNE

**Plusieurs plaintes ont été déposées en mairie concernant le non entretien des terrains non bâtis proche des habitations.**

Nous vous rappelons les règles :

Si vous ne respectez pas vos obligations légales de débroussaillage, vous vous exposez à des sanctions :

**-Sanctions pénales** allant d'une amende de **1 500 €** au délit puni de 50 €/m<sup>2</sup> non débroussaillé

**-Sanctions administratives.** Le maire peut vous mettre en demeure de débroussailler. Cette mise en demeure peut être accompagnée d'une astreinte de **100 € maximum** par jour de retard. Le maire peut également exécuter d'office les travaux de débroussaillage, à vos frais. Vous pouvez également vous voir infliger une amende administrative allant jusqu'à **50 € par m<sup>2</sup>** non débroussaillé.

-Majoration de la franchise d'assurance (montant de **5 000 € maximum**).

Nous vous demandons donc une attention particulière à l'entretien de vos terrains afin d'éviter des sanctions.

Il en est de même pour les terrains encombrés de gravats ou de divers débris et déchets de chantier.

La loi considère comme un déchet « **toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se débarrasser** ».

Le stockage de gravats ou autres matériaux inertes (béton, tuiles, verres) dans un jardin peut donc être considéré comme un déchet.

En qualité de voisin, ces déchets peuvent générer des troubles anormaux du voisinage. Vous êtes donc légitimes à demander le **déblaiement d'un terrain voisin**.

Le maire est doublement compétent au titre des pouvoirs généraux du maire relatif à la salubrité publique mais également au titre de la police de l'environnement pour remédier à cette situation.

### Qui peut faire retirer les déchets dans un jardin voisin ?

Le maire est l'autorité de police administrative en matière de déchets. Il a donc la possibilité de faire procéder à l'évacuation des déchets d'un terrain, aux frais du propriétaire, à condition que ce dernier puisse être considéré comme producteur des déchets, ou détenteur (même par négligence) de ces déchets déposés sur son terrain dans des conditions contraires aux règles relatives à la gestion des déchets.

Si vous vous trouvez dans une telle situation, **vous pouvez solliciter l'intervention du maire par lettre en recommandé avec avis de réception ou via un envoi de courriel**. Le maire devra alors constater sur place l'abandon des déchets ou le dépôt illégal. Il pourra ordonner le paiement

d'une amende au plus égale à **15 000 euros** et mettre en demeure le producteur des déchets, s'il est connu, à défaut le propriétaire s'il a fait preuve de négligence, de les évacuer.

WWW.ESPIET.FR

## Que faire si l'évacuation des déchets n'est pas réalisée ?

Si l'évacuation des déchets n'a pas été réalisée dans le délai prescrit, le maire a la possibilité d'imposer la consignation auprès du Trésor public de la somme nécessaire pour procéder à l'évacuation aux frais du producteur ou du propriétaire ayant fait preuve de négligence, d'infliger une nouvelle amende au plus égale à **150 000 euros**, ou le paiement d'une astreinte journalière. En cas d'inaction du maire, **le préfet de département peut se substituer à celui-ci**.

Le maire peut transférer ses pouvoirs de police de l'environnement au président d'un établissement public de coopération intercommunale. Dans ce cas, c'est à ce président qu'il revient de mettre en œuvre les procédures citées ci-dessus en lieu et place du maire de la commune concernée.

## Annnonce : Gym d'Espiet

Vous voulez rester en forme tout en passant un bon moment ? Alors venez nous rejoindre ! La Gym d'Espiet vous propose des activités adaptées aux seniors dynamiques désireux de préserver leur santé et leur bien-être dans la bonne humeur. Les cours sont les lundis et jeudis de 10H à 11H à la salle des fêtes d'Espiet dans une ambiance musicale. On vous attend !

Pour tout renseignement : **06.73.05.90.03**

## Retour sur le 8 mai

Vous trouverez un article sur le retour de la cérémonie du 8 mai sur le Facebook de la Commune !





05.57.24.24.27  
@ mairie.espiet@gmail.com  
www.espiet.fr



# ESPIET

Magazine municipal - juin/ juillet 2025



## Programme de la fête locale

**COIFFURE À DOMICILE**  
Amandine GOUVEIA  
Secteur creon et alentours...  
0613441995  
Joignable sur Instagram et facebook.  
(crea'tif domicile by Amandine)

**NanouCoiff**  
07 82 28 47 24

**Fromage**  
Brie de Fontenac  
Producteur Girondin  
Louise ATHERET  
Robin - 33420 ESPIET  
Creuil  
Tomme Lait de brebis  
Traditionnelle / Gingembre / Piment doux - fort / Vin  
briebrfontenacactive.fr  
06 62 74 16 98

Nathalie TOLEDO  
**RÉFLEXOLOGUE**  
Bilan personnalisé  
06 87 50 06 05

**gibi Couscous**  
COUSCOUS D'ICI. LES SAVEURS DE 14-84S  
VENTE À EMPORTER  
07 63 09 79 80  
Bibi.couscous73@gmail.com  
100 Rue des mous 33420 Espiet

**SOINS ÉNERGÉTIQUES**  
REIKI  
Corinne BESSOUT  
11 Le Guynette  
33420 ESPIET  
tel : 06 32 37 45 81  
mail : corinnebessout.reiki@gmail.com  
facebook : Reiki solas Corinne

**TAXI S**  
Commune d'Espiet  
0626137267  
**TAXI**  
Moretto Stéphane  
Taxi 77 2424  
Réservation

Géraldine Bruno  
06 51 40 57 26 06 81 74 48 48  
**O'PTIT MIEL**  
APICULTEURS - 33420 ESPIET  
Mail : optitmiel33@gmail.com  
Siret : 43827306200010  
DUMEZ MOUS  
facebook  
O'PTIT MIEL

**CARRELAGE INTERIEUR EXTERIEUR**  
CHARDRON Grégory  
carreleur sols et murs  
06.83.56.49.06  
6 bis lieu dit massé sud  
33420 Espiet  
g.chardron@orange.fr

**DESHERBAGE ECOLOGIQUE**  
**REFLEX NATURE**  
BACQUEY Nadine 06 78 88 22 07  
bacquey.nad@gmail.com

**Estelle Ruiz**  
FORMATRICE ESTHÉTIQUE & SPA  
phibestfrance@gmail.com  
07 87 22 77 98  
phibestfrance

**L'ATELIER PHOTO DE JULIE**  
Julie Leymergie  
Photographe  
Gironde et Nouvelle Aquitaine  
06.70.19.23.99  
www.latelierphotodejulie.com  
latelierphotodejulie@gmail.com

**Sud Ouest Plomberie**  
PLOMBERIE-CHAUFFAGE-COUVERTURE  
**NEUF & RÉNOVATION**  
Loïc ESPIET  
06 70 64 66 77  
Jean-Pierre St Quentin  
06 31 27 77 73  
SIRET N° 519 178 228 00016

**CHARPENTE COUVERTURE**  
**MENUISERIE SUR MESURE**  
**ZINGUERIE**  
SAS LAURENT FRÈRES  
33420 ESPIET  
TEL 05 57 24 10 44  
06 85 40 90 24  
FAX 05 57 24 29 43  
laurentfreres@wanadoo.fr

**CARROSSERIE DES 7 FRÈRES**  
Réparation - Peinture / Auto - Moto  
Phares - Pare-brise  
**05 56 30 11 05**  
**MECANIQUE TOUTE MARQUE**  
61 route de Bergerac 33750 CAMARSAC

**Destienne Mathieu**  
07-61-17-73-85  
@ mat.destienne@gmail.com  
2 rue Firmin Didot  
33500 Libourne  
www.bye-buy-car.com

**CUISINE TRADITIONNELLE AFRICAINE**  
**ET EUROPÉENNE**  
Vente à emporter sur le marché ou Sur commande pour toutes occasions  
Devis sur demande  
06 52 31 69 14  
dicietdafrique  
dicietdafrique33@gmail.com  
d'ici et d'afrique

**ABCD CONCEPT**  
AGENCEMENT - BAIN - CUISINE - DRESSING  
Votre projet conçu chez vous !  
BASTIEN PORSIN  
Dirigeant  
abcd.concept33@gmail.com  
06 64 82 48 56